
Madame Anne GENETET
Députée Asie - Océanie - Europe orientale
11ème circonscription des Français établis hors de France

Paris, le 27 février 2025

Objet : application de la convention fiscale entre la France et la Thaïlande

Monsieur le Ministre,

Je souhaite attirer votre attention sur une situation qui suscite une vive inquiétude parmi nos compatriotes établis en Thaïlande, en raison d'une incertitude majeure sur l'application de la convention fiscale franco-thaïlandaise du 27 décembre 1974, apparue dans le contexte de l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2024, d'une nouvelle réglementation fiscale thaïlandaise.

Une divergence d'interprétation entre les versions française et anglaise (traduite du thaï) de la convention laisse planer un doute sur la possibilité d'une imposition partagée des pensions de retraite. Or, la version française du texte stipule clairement que les pensions de source française perçues par des résidents en Thaïlande ne sont pas imposables dans ce pays (nous dénombrons environ 1500 pensions françaises versées en Thaïlande).

Afin d'obtenir des clarifications, la Direction de la Législation Fiscale, en coordination avec notre poste diplomatique, a officiellement sollicité les autorités thaïlandaises depuis le 28 juin 2024. Malgré plusieurs relances, ces dernières n'ont toujours pas répondu, plongeant nos ressortissants dans une insécurité juridique préoccupante.

Faute d'éclaircissements, nos compatriotes ne savent pas s'ils doivent au 31 mars 2025 (soit dans quelques semaines) se conformer ou non aux obligations déclaratives thaïlandaises, sachant que s'ils déclarent alors ils subiront automatiquement une double imposition.

Face à cette situation et au silence persistant des autorités thaïlandaises, il me semble essentiel que la France adopte une position plus ferme pour garantir le respect de ses engagements internationaux et défendre les droits de ses ressortissants.

Par ailleurs, nos compatriotes en Thaïlande attendent une communication officielle de la part du Consulat de France afin d'obtenir, dans les meilleurs délais, des consignes sur les démarches à suivre, en particulier en vue de la déclaration fiscale à effectuer avant le 31 mars 2025.

Dans l'attente de votre retour sur les actions que vous envisagez d'entreprendre, je vous remercie par avance pour l'attention que vous porterez à ce dossier urgent et pour les mesures que vous pourrez mettre en œuvre afin de protéger les intérêts de nos compatriotes en Thaïlande et au-delà, les intérêts de notre pays qui plus que jamais doit savoir se faire respecter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Anne GENETET

Monsieur Laurent SAINT MARTIN
Ministre du Commerce extérieur et des Français de l'étranger
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
37, quai d'Orsay
75700 Paris SP 07